

The page features three large, light blue, 3D-style circles of varying sizes. Two are positioned in the upper right quadrant, and one is in the lower right quadrant. Thin blue lines intersect to form a large triangle that frames the text on the left side of the page.

# **Syndicat Intercommunal des Eaux de GROSNE et GUYE**

## **Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable**

**Exercice 2017**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5  
Du Code Général des Collectivités Territoriales et  
Au décret du 02 mai 2007**

**Document établi en septembre 2018**

## Sommaire

<b>1) CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE :</b>	<b>3</b>
a) Organisation administrative du service :	3
b) Estimation de la population desservie :	3
c) Conditions d'exploitation du service :	3
d) Prestations assurées dans le cadre du service :	3
e) Ressources en eau :	4
i) Points de prélèvement :	4
ii) Volumes produits :	4
iii) Importations d'eau :	5
iv) Total des volumes d'eau potable :	5
f) Nombre d'abonnements :	5
g) Volumes mis en distribution et vendus :	5
h) Longueur du réseau :	6
<b>2) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :</b>	<b>6</b>
a) Fixation des tarifs en vigueur :	6
b) Frais d'accès au service :	6
c) Prix du service de l'eau potable :	7
d) Redevance de pollution domestique par commune :	7
e) Le prix de l'eau avec redevance de pollution domestique :	8
i) Évolution du tarif de l'eau :	8
ii) Composantes de la facture d'un usager de 120 m <sup>3</sup> :	8
f) Recettes d'exploitation :	9
i) Recettes de la collectivité :	9
ii) Recettes de l'exploitant :	9
<b>3) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :</b>	<b>9</b>
a) Qualité de l'eau :	9
i) Résultats du contrôle réglementaire :	9
ii) Protection des ressources en eau :	10
iii) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :	10
b) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau :	10
c) Performance du réseau :	12
d) Renouvellement des réseaux :	14
<b>4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE :</b>	<b>14</b>
a) Travaux engagés au cours de l'exercice :	14
b) Travaux prévus en 2018 :	14
c) Branchements :	15

d) État de la dette : .....	15
e) Amortissements réalisés : .....	15
<b>5) ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : .....</b>	<b>15</b>
a) Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (FSL) : .....	15
b) Opérations de coopération décentralisée : .....	16
<b>6) TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS : .....</b>	<b>16</b>

### **1) CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE :**

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service est établi en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, de la circulaire 12/DE du 28/04/08 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement et du décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les compétences liées au service sont la production, le transfert et la distribution d'eau potable.

#### **a) Organisation administrative du service :**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Grosne et Guye regroupe les communes de Ameugny, Bissy sous Uxelles, Blanot, Bonnay, Bray, Bresse sur Grosne, Burnand, Champagny sous Uxelles, Chapaize, Chissey les Macon, Cormatin, Cortambert, Cortevaix, Curtil sous Burnand, Donzy le Pertuis, Malay, Massilly, Saint Gengoux le National, Saint Huruge, Saint Ythaire, Santilly, Savigny sur Grosne et Taizé. L'ensemble de ces communes est concerné par la compétence eau potable.

#### **b) Estimation de la population desservie :**

La population concernée par le service est estimée à 5 450 habitants.

#### **c) Conditions d'exploitation du service :**

Un contrat a été passé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 avec Suez Eau France pour une durée de 12 ans. Il prendra fin le 30 juin 2023. Il y a quatre avenants à ce contrat au 31 décembre 2017.

✓ Avenant n°1 en date du 31 mars 2012 afin de permettre le reversement de la cotisation SYDRO sur l'achat d'eau au SIE de la Guye

✓ Avenant n°2 en date du 08 avril 2013 afin d'intégrer au contrat les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux augmentations anormales de consommation causées par les fuites après compteur et de mettre à jour les indices d'indexation des tarifs du Délégué

✓ Avenant n°3 en date du 10 décembre 2013 afin de confier au délégué la réalisation d'un pompage d'essai courte puis longue durée sur la source du Mont Vallet avec suivi de l'aquifère, de la qualité de l'eau et du pompage avec interprétation et établissement d'un rapport de synthèse qui comprendra notamment le débit d'exploitation optimal.

✓ Avenant n°4 en date du 06 janvier 2015 avec pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Collectivité confie au Délégué les obligations relatives à la nouvelle réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux.

✓ Avenant n°5 en date du 15 mai 2018 ayant pour objet de prendre en compte les dispositions réglementaires de la loi "Hamon" et de modifier le règlement de service suite à la loi "Brottes".

#### **d) Prestations assurées dans le cadre du service :**

Les prestations confiées à SUEZ Eau France sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

e) Ressources en eau :

i) Points de prélèvement :

Le SIE de GROSNE et GUYE dispose de deux points de prélèvement :

✓ Le site du pont d'EPINET sur la commune de SERCY est constitué de trois puits prélevant dans la nappe alluviale de la Grosne. Seul le puits central est équipé d'un système de pompage. Le pompage est induit dans les deux autres puits par des canalisations de liaison entre les puits périphériques et le puits central. En outre, le puits n°1 est muni de deux directions de drains opérationnels depuis 2006.

✓ La commune de St Gengoux le National est alimentée par le captage du MontVallet. Cette ressource est très sensible à des pics de turbidité.

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Observations
Pont d'Epinet - SERCY Prélèvement en nappe souterraine	130	Néant
Source du Mont Vallet – ST GENGOUX LE NATIONAL Prélèvement en nappe souterraine	30	Néant

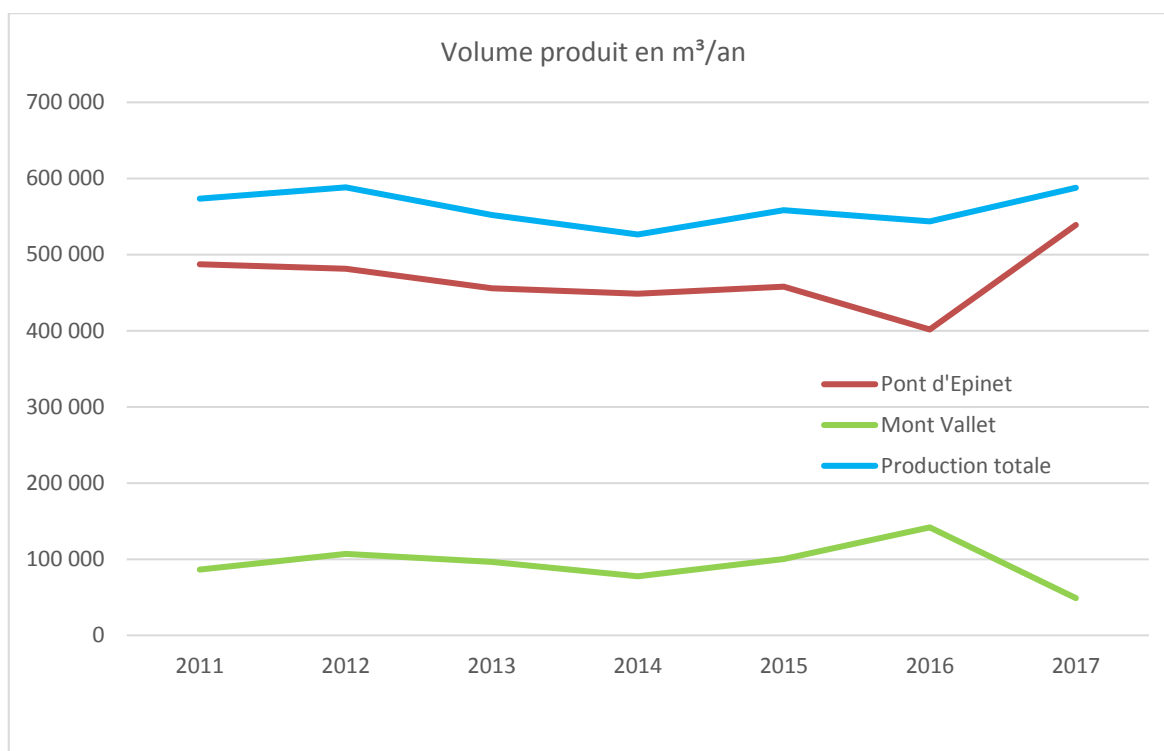
Il n'existe pas de comptage de l'eau brute sur les différents prélèvements en exploitation.

ii) Volumes produits :

L'eau prélevée dans les puits du pont d'EPINET est traitée à la station de déferrisation et démanganisation biologique attenante au site de captage. L'eau prélevée à la source du Mont Vallet est simplement désinfectée avant d'être envoyée en distribution.

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2016 [m <sup>3</sup> ]	Production 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation	Observations
Pont d'Epinet	2 400	401 665	538 984	+ 34,2 %	Volumes sur l'année civile
Le Mont Vallet	600	141 815	48 901	- 66,5 %	
<b>Total des volumes produits</b>		<b>543 480</b>	<b>587 885</b>	<b>+ 8,2 %</b>	

Ces différences élevées s'expliquent par un tarissement de la source de Mont Vallet du 31 juillet au 18 décembre 2017. L'ensemble de la production a été basculée sur le Pont d'Epinet.



*iii) Importations d'eau :*

Import depuis	Importé en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation
SIE de la GUYE (alimentation Mont)	2 486	2 780	+ 11,8 %
<b>Total des volumes importés</b>	<b>2 486</b>	<b>2 780</b>	<b>+ 11,8 %</b>

*iv) Total des volumes d'eau potable :*

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation	Observations
Ressources propres	543 602	581 887	+ 7 %	Volumes entre deux relèves et ramenés à 365 jours
Importations	2 508	2 780	+ 10,8 %	
<b>Total général</b>	<b>546 110</b>	<b>584 667</b>	<b>+ 7,1 %</b>	

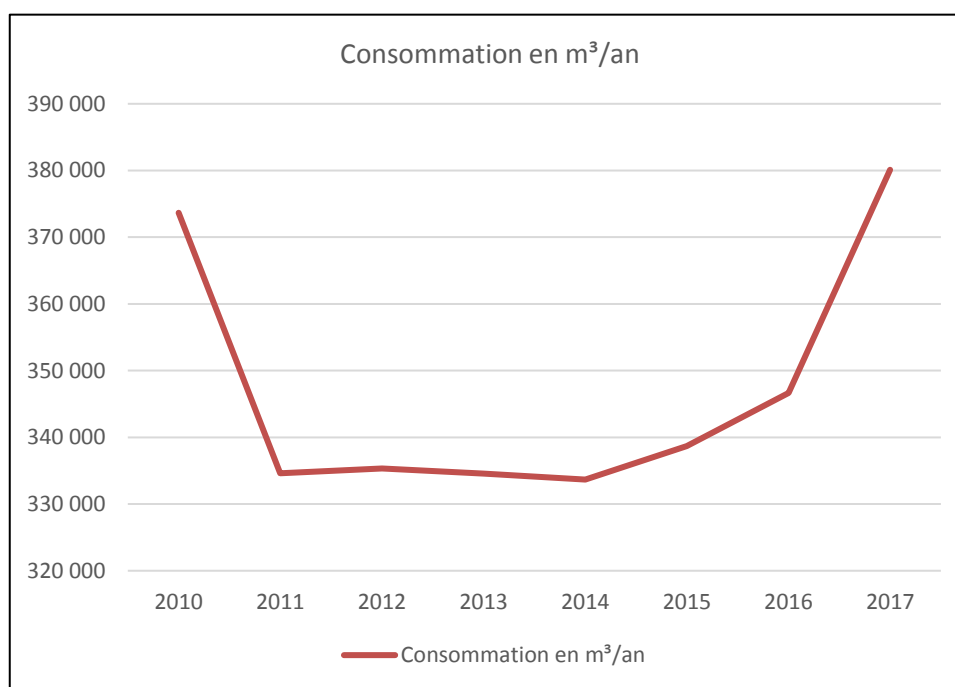
*f) Nombre d'abonnements :*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements SIE	3 780	3 780	0 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>3 780</b>	<b>3 780</b>	<b>0 %</b>

*g) Volumes mis en distribution et vendus :*

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2016	2017
Volume produit	543 602	581 887
Volume importé	2 508	2 780
Volume exporté	0	0

<b>Volume mis en distribution</b>	<b>546 110</b>	<b>584 667</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	346 634	380 107
Volume vendu aux abonnés non domestiques		-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>346 634</b>	<b>380 107</b>



#### Détail des exportations d'eau :

Le SIE de GROSNE et GUYE n'a qu'une exportation. Elle concerne le SIE de la RÉGION de SENNECEY le GRAND via la commune d'ETRIGNY. Cette exportation reste mineure et n'a pas été sollicitée en 2017.

#### h) Longueur du réseau :

Linéaire du réseau hors branchements en km	2016	2017
SIE de Grosne et Guye	201,32	203,5
<b>Longueur totale</b>	<b>201,32</b>	<b>203,5</b>

## **2) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :**

#### a) Fixation des tarifs en vigueur :

L'assemblée délibérante du SIE vote les tarifs concernant la part collectivité. Les tarifs concernant la part de l'exploitant sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

#### b) Frais d'accès au service :

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 39,42 € TTC sans déplacement et à 103,93 € TTC avec déplacement.

c) Prix du service de l'eau potable :

Le prix du service comprend une part fixe et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Suite à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, l'arrêté du 6 août 2007 fixe un pourcentage maximum de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>. Pour les communes rurales (dont la population n'excède pas 2 000 habitants), les EPCI et syndicats mixtes dont la population cumulée des communes rurales adhérentes dépasse la moitié de la population totale de la collectivité, ce pourcentage est arrêté à 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

d) Redevance de pollution domestique par commune :

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a modifié les redevances des agences de l'eau. Elle met en place une redevance "lutte contre la pollution" payable sur la facture d'eau potable et une redevance "modernisation des réseaux" payable sur la facture d'assainissement collectif.

La redevance "lutte contre la pollution" est appliquée à tous les usagers, de toutes les communes. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a défini deux zones de redevance : une zone de redevance non majorée et une zone de redevance majorée (définie en fonction de la sensibilité des milieux aquatiques). L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse n'a pas défini de zone de redevance.

La redevance "lutte contre la pollution" a atteint la même valeur pour toutes les communes du service au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 elle est de 0,29 €/m<sup>3</sup>.



## e) Le prix de l'eau avec redevance de pollution domestique :

## i) Évolution du tarif de l'eau :

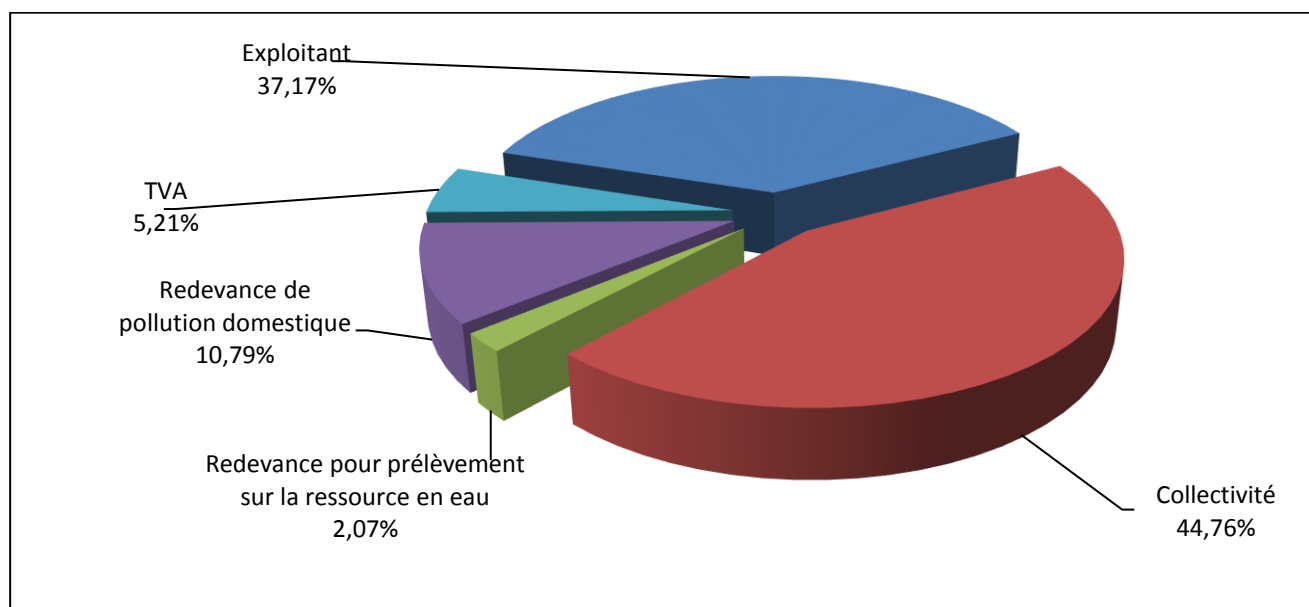
	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,46	48,88	+ 3 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,574	0,592	+ 3,1 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	51,50	52,00	+ 1 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,75	0,77	+ 2,7 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0557	0,0557	0 %
	Redevance de pollution domestique [€/m <sup>3</sup> ]	0,29	0,29	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>ii) Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Variation
Exploitant	116,34 €	119,92 €	+ 3,1 %
Collectivité	141,50 €	144,40 €	+ 2 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,68 €	6,68 €	0 %
Redevance de pollution domestique	34,80 €	34,80 €	0 %
TVA	16,46 €	16,82 €	+ 2,2 %
<b>Total [TTC]</b>	<b>315,78 €</b>	<b>322,62 €</b>	<b>+ 2,2 %</b>

Variation **EXPLOITANT + COLLECTIVITÉ (HT)**

+ 2,5 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,69 €/m<sup>3</sup>

## f) Recettes d'exploitation :

## i) Recettes de la collectivité :

	2016	2017	Variation
<b>Recettes vente d'eau</b>	431 383,16 €	444 037,01 €	+ 2,9 %

## ii) Recettes de l'exploitant :

	2016	2017	Variation
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
<b>Recettes vente d'eau domestiques</b>	378 723 €	377 780 €	- 0,2 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>378 723 €</b>	<b>377 780 €</b>	<b>- 0,2 %</b>

	2016	2017	Variation
<b>Autres recettes</b>			
<b>Recettes liées aux travaux</b>	20 626 €	15 864 €	- 23,1 %
<b>produits accessoires</b>	20 777 €	22 143 €	+ 6,6 %

**3) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :**

## a) Qualité de l'eau :

Les eaux prélevées aux puits du pont d'EPINET sont fortement chargées en Fer et Manganèse. Elles sont traitées avant mise en distribution par coagulation, filtration. Les deux directions de drains sur le puits n°1 sont destinées à limiter la présence de fer et de manganèse dans l'eau brute en réduisant la vitesse d'entrée de l'eau dans le puits.

Les eaux prélevées à la source du Mont Vallet sont simplement désinfectées avant mise en distribution.

Par ailleurs, le syndicat a mis en place une désinfection relais supplémentaire au niveau de la station de reprise de Culey en 2009 afin de garantir la qualité bactériologique de l'eau dans la partie sud du syndicat.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

## i) Résultats du contrôle réglementaire :

		Nb prélèvements réalisés	Nb prélèvements non conformes	% conformité	Paramètres non conformes
<b>SIE</b>	Conformité bactériologique	40	0	100 %	Néant
	Conformité physico-chimique	16	2	87,5 %	Turbidité

*ii) Protection des ressources en eau :*

L'arrêté portant déclaration d'utilité publique pour chacune des deux ressources a été signé le 08 avril 2016. Les terrains ont été acquis pour la source de Mont Vallet. L'étude d'optimisation ainsi que le nettoyage des puits du Pont d'Epinet ont été réalisés en 2017.

*iii) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :*

Sur chacun des deux sites, la procédure est au même stade d'avancement.

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource</b>
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
60 %

L'indice d'avancement de la protection de la ressource de l'importation (SIE de la GUYE) n'a pas été pris en compte dans le calcul de cet indicateur pour le SIE de GROSNE et GUYE. L'importation étant très faible par rapport à la production propre du syndicat, elle ne devrait pas avoir d'influence sur l'indice d'avancement de la protection de la ressource du SIE de GROSNE et GUYE.

b) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,4 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100 %	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

	nombre de points	Valeur	points potentiels
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

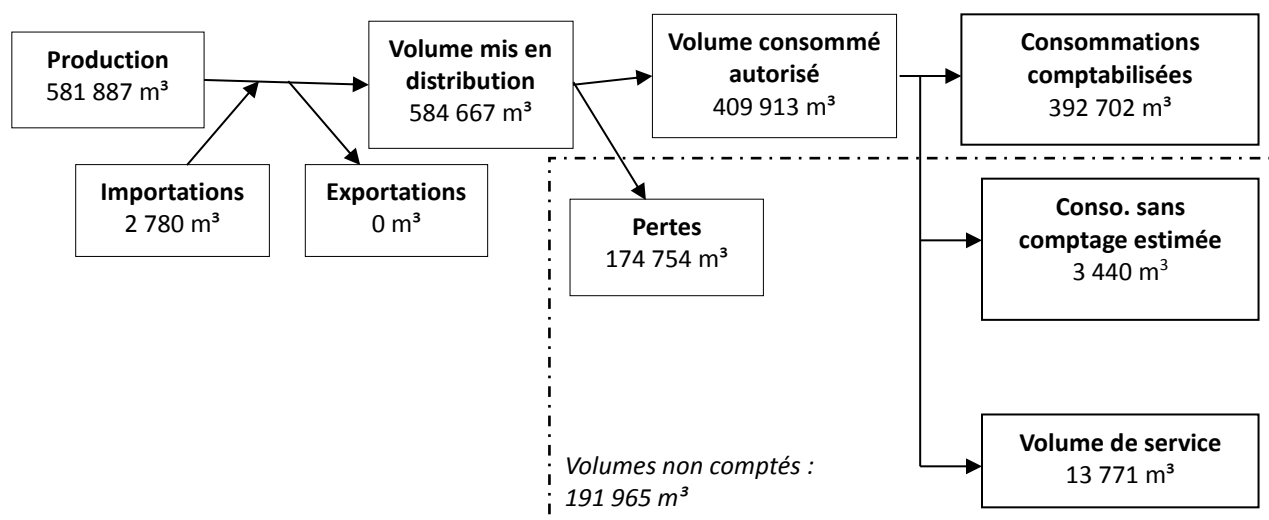
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

#### c) Performance du réseau :

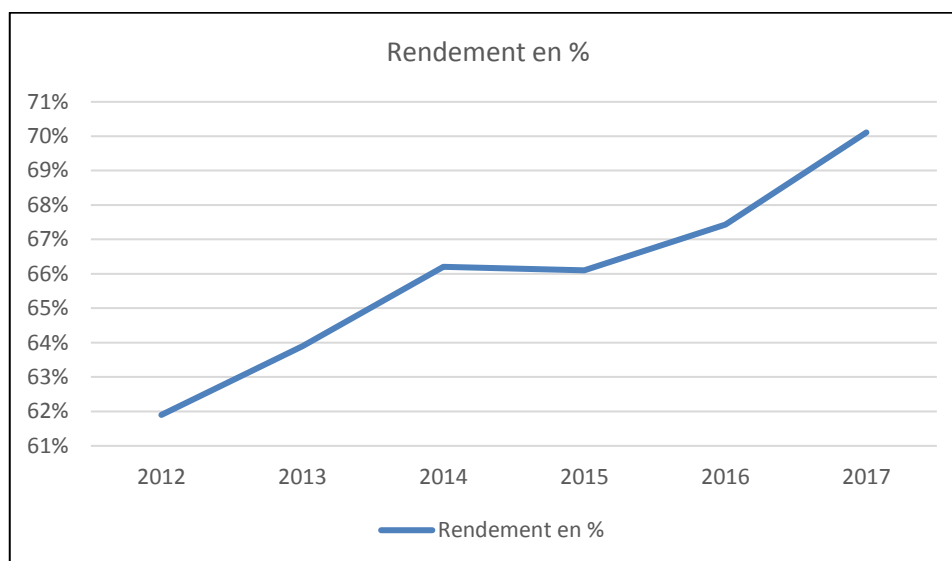
Tous les indicateurs de performance sont calculés sur l'année de relève. Les volumes présentés dans les schémas ci-dessous sont les volumes relatifs à l'année civile 2015. À partir de 2008, les consommations comptabilisées sont proratisées sur 365/366 jours pour le calcul des indicateurs de performance. Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués par l'exploitant. Le schéma ci-après représente les valeurs cumulées entre deux relèves ramenées à une année. Elles ont été tirées du RAD.



✓ **rendement du réseau de distribution** : (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Rendement du réseau de distribution [%]	2013	2014	2015	2016	2017
SIE	63,9 %	66,2 %	66,1 %	67,43 %	70,11 %

N.B. : la définition du rendement est la suivante :  $(V_{\text{consommé}} + V_{\text{exporté}}) / (V_{\text{produit}} + V_{\text{importé}})$ .

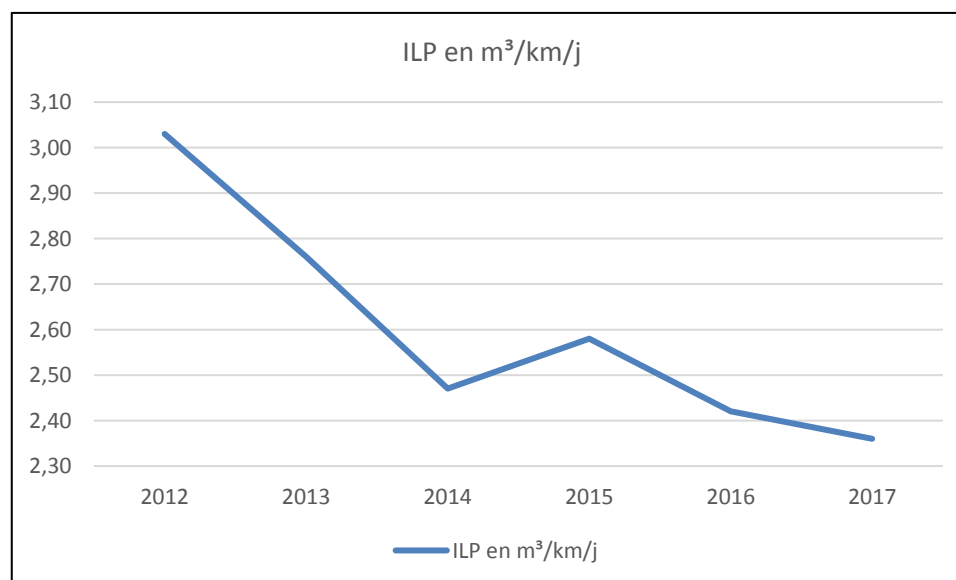


✓ **indice des volumes non comptés** : (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (longueur du réseau hors branchements x période concernée)

Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2013	2014	2015	2016	2017
SIE	2,89	2,66	2,79	2,64	2,59

✓ **indice linéaire de pertes en réseau** : pertes / (longueur du réseau hors branchements x période concernée)

Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2013	2014	2015	2016	2017
SIE	2,76	2,47	2,58	2,42	2,36



## d) Renouvellement des réseaux :

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2013	2014	2015	2016	2017
SIE	2,525	1,541	2,033	1,548	1,607

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

**4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE :**

## a) Travaux engagés au cours de l'exercice :

Localisation	Linéaire (mètres)	Matériau	Diamètre	Brts	Montant BC HT
BC 1-1 – MALAY – renouvellement Le Bourg	654 92	PVC PVC	Ø75 Ø90	34	113 729,02 €
BC 1-2 – MALAY – renouvellement de Cortemblin à Cormatin	861	PVC	Ø90	2	80 341,30 €
<b>TOTAL HT</b>					<b>194 070,32 €</b>

Les travaux réalisés par le délégataire en 2016 sont les suivants :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
Renouvellement sur les installations	20 310,55 €
Renouvellement sur les télérelèves	2 917,89 €
Renouvellement de branchements	13 123,25 €
Renouvellement de compteurs	3 352,62 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>39 704,31 €</b>

Renouvellement de compteur :

Renouvellement de compteur	2013	2014	2015	2016	2017
SIE	111	81	1 050	631	48

## b) Travaux prévus en 2018 :

Les travaux prévus au titre du programme 2017 par le syndicat sont les suivants :

Localisation	Linéaire (mètres)	Matériau	Diamètre	Brts	Montant HT
SAINT YTHAIRE – Renouvellement – Bierre	1 500	PVC	Ø90	4	140 000 €
SERCY – Sécurisation du champ captant + conduite exhaure	100	Fonte	Ø250	0	216 500 €
<b>TOTAL HT</b>					<b>356 500 €</b>

c) Branchements :

L'engagement dans le nouveau contrat est de renouveler 30 branchements en moyenne par an sur la durée du contrat dont 100 branchements en plomb avant l'échéance règlementaire.

	Renouvellement réalisé par le délégataire	
	Branchements plomb	Autre type de branchement
2012	26	8
2013	30	6
2014	8	23
2015		30
2016		24
2017		8
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>99</b>

d) État de la dette :

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	627 449,31 €	562 701,12 €	495 789,32 €	426 628,39 €
Remboursements au cours de l'exercice	90 426,19 €	90 031,20 €	89 636,20 €	89 241,20 €
dont en intérêts	27 759,39 €	25 283,01 €	22 724,40 €	20 080,27 €
dont en capital	62 666,80 €	64 748,19 €	66 911,80 €	69 160,93 €

e) Amortissements réalisés :

	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	222 671,80 €	239 432,14 €	238 340,72 €	248 926,57 €

**5) ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :**a) Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (FSL) :

	2014	2015	2016	2017
<b>montants des abandons de créance (HT)</b>	337,80 €	170,00 €	127,46 €	417,62 €
dont part délégataire	116,65 €	137,00 €	100,78 €	307,69 €
dont part collectivité	116,65 €	33,00 €	26,68 €	109,93 €
nombre de demandes reçues	8	3	2	5
montants des versements à un fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0 €	0 €	0,0004	0,0011



**b) Opérations de coopération décentralisée :**

Le syndicat n'a engagé aucune opération de coopération décentralisée en 2017.

**6) TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS :**

		Exercice 2016	Exercice 2017
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 458	5 450
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,63	2,69
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,44 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,24 %	87,5 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,43 %	70,1 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,64	2,59
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,42	2,36
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,08 %	1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0004	0,0011